**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant**

**en application de l’article D643-15-1 du code de l’éducation*\*1***

**Candidat au brevet de technicien supérieur**

**Année d’examen** :

**Spécialité du brevet de technicien supérieur**, option le cas échéant :

Intitulé de l’épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l’unité « engagement étudiant » *\*2* :

**Nom et prénom du candidat** :

**Numéro d’inscrit** :

**Nature de l’engagement** justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,…) :

**Organisme d’accueil (association, entreprise…) :**

**Nom de l’organisme** :

**Adresse postale** :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l’engagement : du …/…/… au …/…/…

Durée de l’engagement (précisez le nombre d’heures par semaine ou par mois) :

**Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :**

**Intitulé de la mission** :

**Votre statut/ fonction (votre rôle)** :

**Quelles sont vos activités/vos tâches** :

**Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation ?**

**Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :**

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l’honneur de l’authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

*\*1*

*D643-15-1 du code de l’éducation :*

*« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l’exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d’évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l’examen, à la demande du candidat.*

*La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d’inscription à l’examen.*

*La validation prend la forme d’une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l’épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d’évaluation de chaque spécialité du diplôme.*

*Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »*

\**2*

*Conformément à l’arrêté du xx septembre 2020 portant définition de l’unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l’article D643-15-1 du code de l’éducation*